

**VILLE D'HAVELUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de séance : 13 DECEMBRE 2022**

Date de convocation : 8 DECEMBRE 2022

Date d'affichage : 8 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + CLOSSE E. + GLORIA D. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

**EXCUSES** : MM. LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + BUONGIORNO G. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + PERNAK C. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à MURCIA B.

**ABSENTS** : MM. GARCIA M.

**Secrétaire de séance** : Mme MAYEUX M.

**Délibération N° 2022-07-06**

**OBJET**

**Quinzaine commerciale Noël 2022**

**Attribution de bons d'achat par la commune**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'organisation, comme chaque année, de la quinzaine commerciale à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le partenariat de la commune est sollicité pour offrir un bon d'achat de 30 € à valoir dans les commerces haveluynois, à chacun des lauréats des six tirages prévus dans le cadre de la tombola.

Considérant qu'il est d'intérêt général d'encourager les initiatives visant à dynamiser le commerce de proximité,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),**

**DECIDE** d'attribuer à un bon d'achat de 30 € à valoir auprès des commerçants haveluynois, aux six gagnants de la tombola organisée à l'occasion de la quinzaine commerciale.

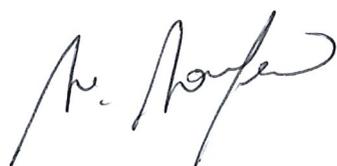
**DIT** que la dépense résultant de cette décision soit 180 € (6 x 30 €) sera imputée à l'article 6714 du budget communal

**DIT** que l'organisation de cette manifestation sera reconduite chaque année dans les mêmes conditions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Mariette MARQUANT

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 21/12/2022  
Publiée ou notifiée le 23/12/2022  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

